

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2020
	Délibération N° : 20201113-01
OBJET : Contrat de déneigement - Attribution du Marché.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 13 du mois de novembre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAATION : 09/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIER MERLE Carine - BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles - RENIE Alexandre – RIBOT Philippe - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – ROUX Pauline -

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

BOURCIER Florian a donné pouvoir à BUES Florent – BOULET Philippe a donné pouvoir à GAUCHE Joël - LEPAS Dominique a donné pouvoir à LACROIX Charles.

NOMBRE DE VOTANTS : 12 (AUDIER-MERLE Carine n'a pas pris part au vote)

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUX Pauline.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché de prestations de service pour le déneigement des villages et hameaux urbanisés de la commune a été organisée entre le 1^{er} et le 21 octobre 2020. Aucune offre n'ayant été déposée, une nouvelle consultation a été organisée entre le 29 octobre et le 10 novembre 2020. Ce marché fait l'objet d'un lot unique, il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant total inférieur à 214 000 € HT.

La commission d'appel d'offres a étudié l'unique offre soumise qui est complète et recevable.

Elle propose donc de retenir le choix suivant :

- Lot unique : Groupement d'Entreprises SARL BUCCI et MONNET CHRISTOPHE.

Madame AUDIER-MERLE Carine étant salariée de l'une des entreprises du groupement quitte la séance pour ce point de l'ordre du jour. Elle n'assiste pas aux débats et ne prends pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par **12 voix pour** :

APPROUVE l'exposé du Maire et la proposition de la commission d'appel d'offres ;

ATTRIBUE le marché de déneigement au Groupement d'Entreprises SARL BUCCI et MONNET CHRISTOPHE ;

CHARGE LE MAIRE de notifier cette décision au groupement d'Entreprises retenu ;

AUTORISE LE MAIRE à signer tous les actes afférant au marché de prestations de service pour le déneigement des villages et hameaux urbanisés de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

